



Association loi 1901

Avenue Thomas Edison –
Téléport 4 – Futuropolis 6
BP. 50044
86361 CHASSENEUIL DU
POITOU CEDEX



Docteur Pascal
VILLEMONTEIX
PRESIDENT

reseauperinatal-pc@bbox.fr



Docteur Khaled HUSSEINI
COORDONNATEUR COMITE
SCIENTIFIQUE

reseauperinatal-pc@bbox.fr



Madame Marie-France
BOUTHET
COORDINATRICE GENERALE
05.49.49.60.26 / 06.71.23.69.40



Madame Anne-Cécile
BOUTHET
Coordinatrice Administrative
05.49.49.60.26



Madame Mélissa DAVIGNON
Assistante administrative
05.49.49.60.26



ETUDES ET ENQUETES

Madame Emilie MORIN

rppc.etudes@bbox.fr -
05.49.49.60.26



SECRETARIAT
LUNDI – MARDI – JEUDI :
9H30-12H30 / 14H00-17H00
MERCREDI – VENDREDI :
9H30-12H30

Téléphone : 05.49.49.60.26
Fax : 09 81 40 91 46

reseauperinatal-pc@bbox.fr

reseau-perinatal.esante-poitou-charentes.fr



Code SIRET : 47940878300054 / Code
APE : 8899 B



Déclaration de l'association à la
Préfecture des Deux-Sèvres le 27/01/2003
n°0792008477 – JO 22/03/2003
Déclaration de modification à la Préfecture
de la Vienne le 19/03/2013 n°W792003974
– JO associations 20/04/2013



Déclaration d'activité de prestataire de
formation
Enregistrée sous le numéro
54 86 01 203 86
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de
l'Etat

Schéma des transferts

Utilisation des fiches de transferts : 1^{er} Octobre 2014

Chers amies, chers amis,

J'ai le plaisir de vous informer, au nom de l'équipe du Réseau Périnatal Poitou-Charentes et des membres des groupes de travail sur « le Schéma des transferts », que **les procédures de transferts sont effectives au 1^{er} octobre 2014.**

Les fiches de liaisons élaborées par les groupes de travail sont également **effectives à partir du 1^{er} octobre 2014 :**

Les fiches de liaison du transfert in utéro

Elles seront utilisées pour les transferts anténatals des femmes enceintes :

1. Transfert ascendant et descendant entre 2 centres de la région ou extrarégional **lors d'une hospitalisation**
2. Transfert primaire du domicile vers une maternité de proximité
3. N'est pas prévue pour le transfert postnatal des mères (rapprochement mère / enfant).

Les fiches de liaison du transfert post-natal

Elles seront utilisées pour les transferts postnatals des nouveau-nés :

1. Transfert ascendant et descendant entre 2 centres de la région ou extrarégional
2. Transfert primaire d'un nouveau-né à domicile vers une maternité de proximité
3. Transfert secondaire entre 2 établissements, d'un nourrisson ayant moins de 28 jours de vie et hospitalisé en pédiatrie après sortie de la maternité.



Association loi 1901

Avenue Thomas Edison –
Téléport 4 – Futuropolis 6
BP. 50044
86361 CHASSENEUIL DU
POITOU CEDEX



Docteur Pascal
VILLEMONTEIX
PRESIDENT

reseauperinatal-pc@bbox.fr



Docteur Khaled HUSSEINI
COORDONNATEUR COMITE
SCIENTIFIQUE

reseauperinatal-pc@bbox.fr



Madame Marie-France
BOUTHET
COORDINATRICE GENERALE
05.49.49.60.26 / 06.71.23.69.40



Madame Anne-Cécile
BOUTHET
Coordinatrice Administrative
05.49.49.60.26



Madame Mélissa DAVIGNON
Assistante administrative
05.49.49.60.26



ETUDES ET ENQUETES

Madame Emilie MORIN

rppc.etudes@bbox.fr -
05.49.49.60.26



SECRETARIAT
LUNDI – MARDI – JEUDI :
9H30-12H30 / 14H00-17H00
MERCREDI – VENDREDI :
9H30-12H30

Téléphone : 05.49.49.60.26
Fax : 09 81 40 91 46

reseauperinatal-pc@bbox.fr

reseau-perinatal.esante-poitou-charentes.fr



Code SIRET : 47940878300054 / Code
APE : 8899 B



Déclaration de l'association à la
Préfecture des Deux-Sèvres le 27/01/2003
n°0792008477 – JO 22/03/2003
Déclaration de modification à la Préfecture
de la Vienne le 19/03/2013 n°W792003974
– JO associations 20/04/2013



Déclaration d'activité de prestataire de
formation
Enregistrée sous le numéro
54 86 01 203 86
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de
l'Etat

Règles d'utilisation des fiches de liaison :

Ces fiches sont sous la forme d'une **liasse de 3 feuillets autocopiants** :

Attention  : **pour une impression correcte des 3 feuillets, penser IMPERATIVEMENT à utiliser un stylo à pointe Bic en plaçant la liasse sur un plan dur ; Merci pour votre vigilance.**

1. Le premier exemplaire (feuillelet blanc):

- Les 3 premières pages seront remplies par les obstétriciens, sages-femmes et pédiatres du centre demandeur.
- La fin de la 3^{ème} page et la 4^{ème} page sera réservée au transport SMUR.
- Cet exemplaire (feuillelet blanc) est destiné au centre receveur et remplacera la lettre de transmission. Il appartient au **dossier patient**.

2. Le deuxième exemplaire (feuillelet rose) :

- il sera détaché et gardé par le **SMUR local**.

3. Le troisième exemplaire (feuillelet jaune) :

- il pourra être complété par les **commentaires** des équipes (demandeurs, transporteurs ou receveurs), sans que ces commentaires figurent dans le dossier patient.
- La feuille sera détachée, centralisée et **adressée par le SMUR Local au Réseau Périnatal Poitou-Charentes**.

Nous vous remercions de bien vouloir transmettre ces informations à l'ensemble de votre équipe.

La cellule de coordination du Réseau reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Très cordialement

Dr Khaled HUSSEINI